



Licence to conduct and carry on the
business of Grain Dealer

To whom it may concern:

Luthi Grains Inc.
of: Baie-du-Febvre, Quebec

is hereby licensed to conduct and carry on the business
of a Grain Dealer in accordance with the terms and conditions
thereof, the provisions of the Canada Grain Act, and amendments
thereto, and the regulations and orders of the Canadian Grain
Commission.

If the licensee does not carry on business lawfully, this licence
may upon investigation thereof and after proper hearing and
notice to the licensee, be revoked by the Canadian Grain
Commission.

This Licence shall EXPIRE on October 31, 2021

Issued at WINNIPEG, MANITOBA January 12, 2021

Head, Licensing
Chef de service, Octroi de licences

Licence d'exercer le commerce de
négociant en grains

À qui de droit

Luthi Grains Inc.
de: Baie-du-Febvre, Quebec

est agréé par la présente à exercer le commerce de
négociant en grains, conformément aux modalités de
ladite demande, aux dispositions de la Loi sur les grains
du Canada et de ses modifications, du Règlement et
des arrêtés de la Commission canadienne des grains.

Si le titulaire de la licence n'exerce pas le commerce
conformément à la loi, la Commission canadienne des
grains peut, à la suite d'une enquête et après avoir
dûment entendu et avisé le titulaire de la licence, abroger
la présente licence.

La présente licence EXPIRE le 31 octobre 2021

Délivrée à WINNIPEG (MANITOBA) le 12 janvier 2021